



ACTAFOR
GROUPE FRANCE



**PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT**



Huissiers de Justice Associés

REF: C058274 / BT / LL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT-CINQ MARS**

A LA REQUETE DE :

**La DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET
DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL « DREDI » DE
L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE –
« URCA », dont l'établissement est situé à Reims (Marne), Villa
Douce, 9 Boulevard de la Paix, agissant poursuites et diligences de
son représentant légal en exercice y domicilié de droit audit siège
en cette qualité.**

ET APRES QU'IL M'EUT ETE EXPOSE :

Qu'elle organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **TREMPIN JEUNES TALENTS** », du 25 mars 2021 au 19 avril 2021 et le 21 avril 2021 à 19h00.

Qu'elle souhaite déposer le règlement en mon étude,

C'est pourquoi,

**JE, BRICE TEMPLIER, HUISSIER DE JUSTICE
ASSOCIÉ DE LA SELARL D'HUISSIERS DE JUSTICE
TEMPLIER ET ASSOCIES, 4 RUE CONDORCET, 51063
REIMS, SOUSSIGNÉ,**

Ai réceptionné ce jour le règlement dont s'agit.

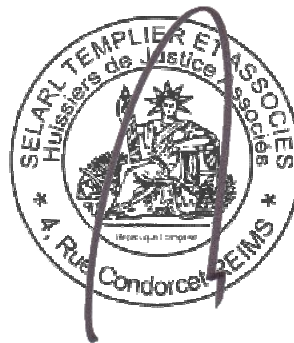
Une copie du règlement est annexée à mon présent procès-verbal, ainsi que l'affiche du concours.

En foi de quoi, de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé, à de telles fins que de droit, le présent Procès Verbal de Constat, dont le coût est de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES, (DONT VINGT-CINQ EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES DE TVA).

COUT :

Emolument	120,00 €
Transport	7,67 €
TVA (20,00 %)	25,53 €

TOTAL TTC	153,20 €
-----------	----------



CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 CP

La **DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET DU DEVELOPEMENT – « DREDI » DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – « URCA »**, dont l'établissement est situé à Reims (Marne), Villa Douce 9 Boulevard de la Paix, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **TREMPLIN JEUNES TALETNS** », du 25 mars 2021 au 19 avril 2021 et le 21 avril 2021 à 19h00.

ARTICLE 2 CP

La participation est ouverte à toute personne physique majeure étudiant de l'URCA, à l'exclusion du personnel de l'URCA, Université de REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE et de leurs familles.

Une seule participation est autorisée par personne sur toute la durée du concours (même nom, même prénom et même adresse).

ARTICLE 3 CP

Pour jouer, les participants devront s'inscrire du 25 mars 2021 et 19 avril 2021 sur le site www.univ-reims.fr/culturesenfete2021, en mentionnant leur nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone.

Ils préciseront si leur intervention s'effectue individuellement, en groupe ou autre, puis décrirons leur prestation en quelques lignes.

Les candidats devront se connecter à la plateforme www.zoom.us, via un lien qui leur sera communiqué en amont de l'événement le mercredi 21 avril 2021 à 19h00.

Sur un créneau de cinq minutes maximum, les participants seront invités à présenter leur talent (chanteur, danseur, compositeur, musicien, artiste, jongleur, mime, peintre, dessinateur, sportif...).

Toute participation postale est exclue.

ARTICLE 4 CP

Les prestations seront retransmises sur le Facebook Live de la page URCA – International le mercredi 21 avril 2021 à 19h00, en direct.

ARTICLE 5 CP

La dotation concernant ce concours est la suivante :

- **1^{er} prix** : 1 sweat URCA, 1 stylo luxe avec coffret, 1 powerbank, 2 sacs URCA, 1 clé USB, 1 livre « La Champagne vue du ciel » et 1 carte FNAC d'une valeur de 100,00 €uros TTC, valeur totale du lot 170,00 €uros TTC;
- **2^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 powerbank, 1 sac URCA, 1 clé USB et une carte FNAC d'une valeur de 50,00 €uros TTC, valeur totale du lot 95,00 €uros TTC ;
- **3^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 sac URCA et 1 clé USB, valeur totale du lot 25,00 €uros TTC ;

Valeur totale de la dotation : 245,00 €uros TTC.

ARTICLE 6 CP

Les participants seront avisés de leur gain, à l'issue des différentes prestations et suite à la délibération du jury le 21 avril 2021.

A l'issue du concours, l'entité organisatrice informera les gagnants des conditions pour récupérer leur gain en main propre.

Passé ce délai, ils seront réputés avoir renoncés à leur gain.

ARTICLE 7 CP

Les trois gagnants parmi les participants, seront désignés par un jury composé de cinq membres, à savoir : Madame Nathalie DAHM, directrice du SUAC/URCA, Madame Myriam FILALI, directrice du SAE/URCA, Monsieur Arnaud SEMEL, directeur du service culturel du CROUS, Madame Céline VERCAEMER, médiatrice culturelle association des maisons de quartier de Reims et Monsieur Guillaume GONTHIER, responsable de l'accompagnement des pratiques et des publics de la Cartonnerie de REIMS.

ARTICLE 8 CP

Les vidéos des prestations pourront également être diffusées tout au long de l'année universitaire sur les différents forums et salons sur lesquels l'URCA sera présente dans une optique de promotion de la mobilité.

Chaque participant s'engage à céder le droit à l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'utiliser chaque vidéo pour la création de tout support de communication et de ne bénéficier d'aucune rémunération sur son utilisation.

ARTICLE 9 CP

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du concours.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du concours et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison

d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du concours. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 10 minutes à 0,22 euros TTC par minute soit 2,20 euros TTC. Ce montant correspond à 10 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du concours et la participation.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du concours:

DREDI de l'URCA
Villa Douce
9 Boulevard de la Paix
CS 60005
51724 Reims Cedex.

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 CG

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 CG

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit ou de force majeure ou événement extérieur (tel que grèves, intempéries...) à leur volonté.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

ARTICLE 4 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

ARTICLE 5 CG

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce concours entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 6 CG

L'entité organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

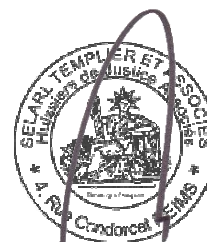
ARTICLES 7 CG

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 8 CG

Le règlement complet et détaillé est déposé auprès de la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissiers de Justice Associés, à REIMS, 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant à la DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET DU DEVELOPEMENT – « DREDI » DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – « URCA », les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).



Me Brie TEMPLIER

INTERNATIONAL



CULTURES en fête

Virtual Intercultural
FESTIVAL

Du 19 au 22 Avril 2021

APPEL À PROJETS

FAITES DÉCOUVRIR VOTRE PAYS D'ORIGINE!

#Perform TREMPLIN JEUNES TALENTS

Vous avez un TALENT PARTICULIER ?
Chanteur, danseur, compositeur, musicien,
artiste, jongleur, mime, peintre, dessinateur, sportif... ?

Vous aurez 5 MINUTES maximum pour présenter votre
discipline sur Facebook LIVE | mercredi 21 avril à 19h00 et
pour impressionner le jury de professionnels
qui récompensera LA ou LE Talent étudiant.e

Inscription avant le
19 avril 2021 sur:

www.univ-reims.fr/culturesenfete2021

Règlement complet (déposé en la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIÉS, Huissiers
de Justice Associés à REIMS, 4 Rue Condorcet), disponible gratuitement
sur: www.univ-reims.fr/festivalculturesenfete2021
Concours ouvert du 25/03/2021 au 19/04/2021



L'ETUDE TEMPLIER & ASSOCIES

NOS COMPÉTENCES



LES RECouvreMENT DE CRÉANCES IMPAYÉES

Le recouvrement amiable en France
Le recouvrement judiciaire



LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ventes judiciaires
Ventes volontaires



LES CONSTATS SUR TOUTE LA FRANCE

Etats des lieux
Constats d'affichage obligatoire – Permis de construire – Constats de voiries – Constats de chantiers (avant travaux, avancement de travaux, malfaçons ...) [...] Constats nouvelles technologies



L'OBTENTION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Injonction de payer
Signification et exécution des décisions judiciaires
Actes à l'étranger et titre exécutoire européen
Saisie bancaire et mobilière
Procédure sur chèque impayé [...]



LES JEUX-CONCOURS

Rédaction des règlements de jeux
Dépôts des règlements de jeux
Tirage au sort



CONSEIL JURIDIQUE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES – MÉDIATION

Conflits locatifs
Conflits de voisinage
Actes sous seings privés [...]



LE LOCATIF

Bail d'habitation
Bail commercial
Congés
Expulsion [...]



EMPLIER

Huissiers de Justice Associés

4 rue Condorcet BP 40385 Reims cedex

Tél: (+33) 3 26 88 60 60

Email: scp@huissier-reims.com Site : www.actafor.com



Huissiers de Justice Associés



Reims :
SELARL
Templier & Associés

4 rue Condorcet
BP 40385 Reims cedex
Tél: (+33) 3 26 88 60 60
Email: scp@huissier-reims.com

Nancy :
SELARL Acti Huissiers
D.Mugnier-C.Moulin

25-29 Boulevard Joffre
54002 Nancy cedex, France
Tél: (+33) 3 83 32 08 64
Email: scpdmcm@orange.fr

Metz :
SELARL Acta-Pierson
et Associes

15 rue de Sarre-BP 15128
57074 Metz cedex 3, France
Tél: (+33) 3 87 75 85 75
Email: contact@etudeacta.fr

Strasbourg :
SELARL
Pascal Sayer

17 Rue Jacobi Netter
Parc des Forges - CS 10054
67087 Strasbourg cedex 2
Tél: (+33) 3 88 32 35 14
Email: sayer@huissier-justice.fr